

PROCÈS VERBAL COMITE SYNDICAL du 03 avril 2024 SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES DE L'ARVAN ET DES VILLARDS

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2023

- Points d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards :
 - Hébergement
 - Espace Valléen
 - Activités Pleine Nature

1. Centre de Gestion de la Savoie- médecine préventive 2024-2029
2. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle
3. Rapport budgétaire et financier
4. Tableau des effectifs
5. Compte de gestion 2023
6. Compte administratif 2023
7. Affectation de résultat
8. Contributions des communes
9. Budget primitif 2024

Questions diverses

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à Denis CHAPPELLAZ et à Emmanuel PETIT d'AGATE. Ils interviendront respectivement dans la partie budgétaire et au sujet de l'évolution des statuts du SIVAV. Ainsi il est fait la restitution des échanges avec Nicolas CLEMENT de la sous-préfecture (présent lors d'un bureau du SIVAV), qui indique la nécessité d'avancer sur le projet d'extension du périmètre avant qu'il ne soit organisé un rendez-vous avec le commissaire de massif. Dans ce sens, il a été décidé d'éditer des fiches de présentation des missions du SIVAV. Ces quatre fiches seront le support à des rencontres avec chacun des maires des communes de la 4C et de la 3 CMA (communes SIVAV incluses).

Sur le volet financier, les tableaux projetés font apparaître que chacune des compétences a son coût détaillé. Il y a nécessité de faire évoluer le financement de la compétence Espace Valléen et commercialisation, en lien avec le courrier de la sous-préfecture. Les critères restent à déterminer, ils permettront d'établir la maquette financière pour la seconde partie de l'année 2024, voir 2025.

Concernant les sentiers, il apparaît que la définition faite par les deux intercommunalités est différente (déclaration de l'intérêt communautaire ou non).

Il est fondamental aujourd'hui d'établir un projet réel et fort de territoire, construit avec nos partenaires que sont les intercommunalités.

Sur le volet procédure, Emmanuel PETIT rappelle que l'évolution des statuts passera par une délibération du SIVAV → transmission aux communes membres et à la 3CMA qui ont trois mois pour délibérer (puis règle de la majorité) → arrêté du Préfet.

En cas de volonté de sortir du SIVAV, selon les dispositions de 2019 (loi engagement et proximité), il appartient à la collectivité de produire une étude d'impact qui déterminera les enjeux et l'opportunité de sortie.

Approbation du compte-rendu du 19 décembre 2023

Une faute de frappe a été relevée, celle-ci sera corrigée directement sur le document, celle-ci ne nuisant pas à la compréhension du document.

1. Centre de Gestion de la Savoie- médecine préventive 2024-2029

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les employeurs territoriaux doivent disposer d'un service de médecine préventive dans les conditions définies aux articles L. 812-3 à L. 812-5 du code général de la fonction publique.

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie met en œuvre depuis de nombreuses années un service de médecine préventive. Le financement de ce service est assuré par une cotisation additionnelle qui s'établit, depuis le 1^{er} juillet 2023, à 0,42% de la masse salariale.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Cdg73, pour une durée de six ans à compter du 1^{er} janvier 2024, étant précisé que la convention peut être résiliée au 1^{er} janvier de chaque année sous réserve d'un préavis de six mois.

L'organisation et le fonctionnement du service de médecine préventive sont régis par une charte qui est accessible et téléchargeable sur l'extranet du site internet du Cdg73 ainsi que via le portail web du logiciel de médecine préventive « Medtra4 ». Elle fixe le mode de fonctionnement du service et rappelle les principes de la médecine préventive.

Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.

2. Prime pouvoir d'achat exceptionnelle

Peuvent bénéficier de cette prime forfaitaire exceptionnelle de pouvoir d'achat les agents publics remplissant les conditions cumulatives suivantes :

- avoir été nommés ou recrutés par un employeur public à une date d'effet antérieure au 1^{er} janvier 2023 ;
- être employés et rémunérés par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 euros au titre de la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Considérant l'avis favorable du comité social territorial en date du 25 janvier 2024,

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat fixé par le décret n° 2023-1006	Montant fixé par la collectivité ou l'établissement public
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €	800 €
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	700 €	700 €
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	600 €	600 €
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	500 €	500 €

Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	400 €	400 €
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	350 €	350 €
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	300 €	300 €

Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.

3. Rapport budgétaire et financier

Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Tableau des effectifs

INTITULE DU POSTE	FILIERE	CATEGORIE	STATUT	QUOTITE DU POSTE	OBSERVATION
Attaché principal	Administrative	A	Titulaire	Temps Complet	Vacant
Attaché	Administrative	A	Titulaire	Temps Complet	Pourvu
Chargé de mission Rédacteur	Administrative	B	Contractuel	Temps Complet	Pourvu CDD jusqu'au 2 février 2027
Chargée de mission Rédacteur	Administrative	B	Contractuel	Temps Complet	Pourvu CDD jusqu'au 02 octobre 2026
Chargé de mission Rédacteur	Administrative	B	Contractuel	Temps Complet	Pourvu CDD jusqu'au 05 octobre 2026
Adjoint administratif principal de 2ème classe	Administrative	C	Titulaire	Temps Complet	Disponibilité jusqu'au 1 ^{er} décembre 2025
Adjoint administratif	Administrative	C	Titulaire	Temps Complet	Vacant
Adjoint administratif à temps non complet	Administrative	C	Titulaire	Temps Partiel	Pourvu : exercice d'activité accessoire

Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Compte de gestion 2023

Dans un premier temps l'état du compte a été présenté au SIVAV par la Trésorerie. Dans un second temps, il a été comparé avec le compte administratif. Et enfin validé par Madame la Trésorière le 26 mars 2024.

Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.

6. Compte administratif 2023

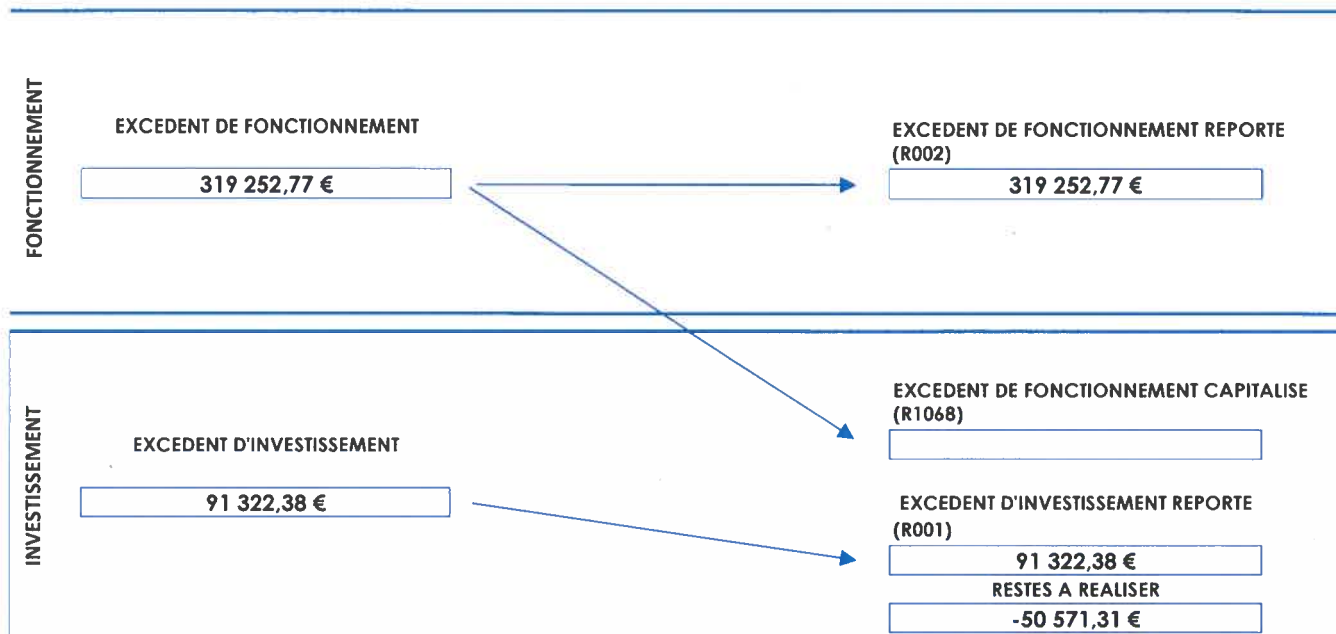
	DEPENSES	RECETTES	Résultat 2023	Report 2022	Résultat de clôture	Restes à réaliser
	Réalisés	Réalisés				
FONCTIONNEMENT	479 142,03	557 704,12	78 562,09	240 690,68	319 252,77	0 €
INVESTISSEMENT	87 171,73	72 495,03	-14 676,70	105 999,08	91 322,38	50 571,31 €

Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Affectation de résultat

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

BUDGET PRIMITIF 2024



Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Contributions des communes

	Population DGF	30%	Potential fiscal 4 taxes	70%	Montant total demandé 2024	Montant versé 2023	Ecart / simulation de base
					DGF	DGF	
Albiez le Jeune	234	2 983	111 848	3 586	6 549 €	6 360 €	3%
Albiez Montrond	1 374	17 395	895 612	28 715	46 110 €	44 780 €	3%
Fontcouverté la Toussuire	2 870	36 335	2 722 519	87 288	123 623 €	120 057 €	3%
Jarrier	766	9 698	370 220	11 870	21 568 €	20 945 €	3%
Saint Jean d'Arves	1 141	14 445	918 430	29 446	43 892 €	42 625 €	3%
Saint Pancrace	508	6 431	260 634	8 356	14 788 €	14 361 €	3%
Saint Sorlin d'Arves	1 917	24 270	1 720 762	55 170	79 440 €	77 148 €	3%
Villarembert	2 681	33 942	2 028 515	65 037	98 979 €	96 124 €	3%
Communes Arvan	11 491	145 479	9 028 540	289 468	434 947 €	422 400 €	3%
Saint Alban des Villards	260	3 292	665 332	21 331	24 623 €	23 913 €	3%
Saint Colomban des Villards	571	7 229	1 659 331	53 201	60 430 €	58 686 €	3%
Vallée des Villards	831	10 521	2 324 663	74 532	85 053 €	82 599 €	3%
TOTAL SIVAV	12 322	156 000	11 353 203	364 000	520 000 €	505 000 €	3%
3CMA					13 512,76 €	11 580 €	17%

Sans autre remarque, la délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Budget primitif 2024

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	886 585,53	473 583,23	1 360 168,76
Recettes	886 585,53	473 583,23	1 360 168,76

Sans autre remarque, la délibération est approuvée à une voix contre (Pierre-Yves BONNIVARD) et 17 voix pour.

Actualités hébergement/ commercialisation

▪ Hébergement

Les visites de classement, elles se sont faites en nombre sur Saint Sorlin d'Arves.

Pour le début de cette année 2024, il y a eu 40 visites où un peu plus de 60% correspond à des renouvellements. En comparaison : Il y a eu 48 visites sur le premier trimestre 2019 et 28 visites l'année dernière.

Le niveau de classement est pour une grande partie en 2* et la grande majorité des visites ont été faites sur La Toussuire, Le Corbier et Saint Sorlin d'Arves.

Plusieurs actions ont été menées depuis le début de l'année :

- la simplification des documents envoyés lors d'une demande de classement,
- la mise en place du paiement par virement permet également de faciliter les demandes de classement,
- la diffusion du flyer des avantages du classement aux syndicats de copropriétés, agences immobilières, ...
- la participation à une visio organisée par les offices de tourisme de La Toussuire et du Corbier à destination des propriétaires, pour présenter le classement. Quelques actualités juridiques ont été également évoquées (nouvelles réglementations par rapport à l'abattement fiscal. Les meublés classés restent avec un abattement de 71% mais les non classés passent d'un abattement de 50% à 30%).

En accord avec chaque office de tourisme, seront organisées des visios pour évoquer le classement, la commercialisation, le label, les actualités... Ces visios seront communes à tous les propriétaires du territoire.

▪ Commercialisation

Le travail sur l'étude comparative entre les deux prestataires se poursuit :

- travail avec les référents des offices sur le territoire et les représentants de ces deux sociétés,

- consultation d'autres utilisateurs, notamment Annecy, St Gervais, Sainte-Foy Tarentaise, Alpe d'Huez, Font Romeu,..).

Le directeur du Corbier et de la Toussuire se sont manifestés, le travail se réalisera conjointement avec eux.

Des infographies continuent à être transmises chaque mois. Les retours sont très positifs. À chaque fin de saison, est envoyé une infographie comparative avec les années précédentes.

Pour exemple pour la saison d'hiver 2023-2024, on voit clairement l'augmentation du chiffre d'affaires. Cette infographie est déclinée pour chaque territoire.

- En dernier point, l'outil Open refuge, qui est déjà intégré dans notre système. Cet outil peut être mis en place pour le tour des aiguilles d'Arves. Il permet de réserver sur une même interface chaque hébergement ou refuge de son itinérance. Cet outil est mis en place pour le tour du Mont-Blanc, pour le tour du grand Som en Chartreuse ou le tour du Tanargue dans les Cévennes.

Actualités de l'espace valléen

Un courrier a été transmis à chacune des communes de la 3CMA et de la 4C afin de recenser les projets des communes en vue de l'extension de l'Espace Valléen aux communes de la 4C et de la 3CMA. Très peu de réponses, pour majorité du territoire SIVAV. Des rendez-vous seront programmés (deux à trois élus) pour des rencontres entre élus afin de présenter le SIVAV et ses ambitions et les apports de potentielles subventions.

Il est fondamental de promouvoir l'ingénierie apportée par le SIVAV sur ces dossiers, la qualité du travail fournit par les chargées de mission.

Sur le volet juridique, il est rappelé que le fonctionnement actuel sera à revoir dans les prochains statuts, en particulier sur les compétences en lien avec les deux EPCI. Le projet d'évolution des statuts devra être ambitieux et se baser sur un projet structurant de territoire.

Une fois ces rencontres réalisées, un rendez-vous avec le commissariat de massif est envisagé avec l'intermédiaire de la sous-préfecture. Celui-ci répondra aux questionnement sur l'extension du périmètre de l'espace valléen, le financement lié, le positionnement du SIVAV.

Par ailleurs, la chargée de mission participera au séminaire Espace Valléen à Digne-les-Bains les 04 et 05 avril prochain. C'est un moment d'échanges entre les différents chargés de missions, afin de partager les expériences de chacun sur la mise en œuvre de l'espace valléen.

Le besoin d'informations est important sur ce sujet. Des communes de la 4C pourraient être intéressées, notamment sur le volet des activités de pleine nature.

Actualités activités de pleine nature

- Schéma directeur VTT

La chargée de mission se fait actuellement accompagner par les services du Département, notamment lors de visites de terrain et pour le suivi du projet, afin de faciliter le passage en CDESI (Commission Départementale des Espaces et des Sites et Itinéraires).

Sur la programmation :

- envoi d'un sondage mi-avril
- réunion par commune en juin : valider les itinéraires, pôles de services et d'informations.

La chargée de mission a participé à une formation balisage VTT FCC en mars dans l'Ain, avec comme sujets :

- rappel sur la réglementation : cahier des charges technique, cotation et classification des itinéraires,
 - balisage par discipline du VTT
 - matérialisation des points de départ
 - technique de balisage : outillage nécessaire
 - balisage sur le terrain et analyse critique par groupe
- Raquettes (47 parcours pour 215 km d'itinéraires)

La prochaine commission raquettes se tiendra le 23 avril 2024.

- Commission APN : 30 avril 2024
- Salon du randonneur de Lyon 2024

Près de 700 visiteurs sur le stand. Le stand a notamment séduit par l'installation de l'écran 3D amené par Montagnicimes. Plus de 1 500 flyers ont été distribués.

Questions diverses

- Webinaire Me BODECHER, « régime de responsabilité et pratique de la raquette ». Le webinaire ayant été coupé, des questions n'ont pu être posées, notamment sur le régime de secours pour des pratiquants raquette. La chargée de mission se rapprochera des organisateurs afin d'obtenir des réponses.
- Deux remarques sont faites sur la situation financière du SIVAV, qui était déficitaire en 2022, et aujourd'hui excédentaire : comment la tendance a pu être inversée sur ce budget 2024 ? Les explications sont multiples, notamment : l'augmentation des contributions des communes de 75 000€ au global, la gestion toujours au plus juste des crédits, le peu de réalisations sur les projets espace valléen. Il s'avère donc que c'est ce bon niveau de recettes qui est attendu pour un fonctionnement dynamique qui permet aujourd'hui des investissements.
- Sur le programme espace valléen, les élus sont toujours dans l'attente, déçus de voir si peu d'actions mises en œuvre. Il y a de nombreuses questions, notamment celles du financement, aucune information à ce sujet. Le retour de séminaire « espace valléen » de la chargée de mission permettra de disposer de retours d'expériences sur les autres territoires. Ce programme structurant pour le SIVAV doit être stimulé. L'extension de son périmètre est un enjeu important, un poste supplémentaire pourrait être consacré au déploiement du programme sur l'ensemble des territoires, avec les participations afférentes. L'exemple de Saint-Pancrace peut être retenu, le dossier porté, dans le cadre de l'espace valléen, a permis à la commune de percevoir des subventions, à ce jour sur la partie étude.

Sans autres remarques, l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Président
Bernard COVAREL

